

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 060373

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2053

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0522263262

Total des frais engagés : 300 + 1917,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. EL KIFANI Ahmed
CARDIOLOGUE
82, Rue Séumaya - Casablanca
Tél. : 05 22 98 72 37
ICE : 001748483000083
INPE : 091056705

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 17/12/2021

8
MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/02/2021	+ ECG		300,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE L'HOPITAL Angle Bd Lekhrouni Et Rue D'agadir Casablanca	13/12/20	1917,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Impi Veui	LASILIX 40MG 20CP SEC P.P.V :34DH60	0	Lot : 21E001 PER : 01/2024	LASILIX 40MG 20CP SEC P.P.V :34DH60	0	Sanofi-aventis Maroc Route de Rabat -R.P.1 Alin sebâa Casablanca APROVASC 300mg/5ml B2	Sanofi-aventis Ma Route de Rabat -R.P.1 Alin sebâa Casablanca APROVASC 300mg B2
SC		6 118000 060468		6 118000 060468		Cp Pel PPV : 185,60 DH	Cp Pel PPV : 185,60 DH

L01.21:IE006 PER..05 2025	LASILIX 40MG 20CP SEC P.P.V :34DH60	LOT .01-21:IE002 PER..01 2025	LASILIX 40MG 20CP SEC P.P.V :34DH60	— Sanofi-aventis Maroc Route de Rabat -R.P.1. Ain sebaâ Casablanca APROVASC 300mg/5ml B28 Cp Pel PPV : 185,60 DH
6 118000 060468		6 118000 060468		

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

Maphar
 Bd Alkimia N° 6, Q1,
 Sidi Berneoussi, Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 185,70 DH



6 118001 183111

Maphar
 Bd Alkimia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
 Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 185,70 DH

[Création, remont, adjonction]

Lot : NP01
À consommer de
préférence avant le : 10/2024
PPC : 84.50 DH

**NEOVIMAG®
PLUS**

DA201009130DMP/21
PPC 135.00 Dh

LOT : 050
A consommer de
préférence avant fin : 05/2023

Docteur Ahmed EL KIFANI

Diplômé de la Faculté de Médecine de Limoges

Ancien Assistant des Hôpitaux de FRANCE

SPECIALISTE DES MALADIES DU COEUR ET DES VAISSEAUX

82, Rue Soumaya Angle Bd . Abdelmoumen
(Immeuble RENAULT) Casablanca

Tel: 05 22 98 72 37 / 05 22 25 26 19



الدكتور أحمد الكيفاني

إختصاصي في أمراض القلب و الدورة الدموية

خريج كلية الطب بليموج

82، زنقة سمية - شارع عبد المومن

(عمارة رونو) - الدار البيضاء

Tel: 05 22 98 72 37 / 05 22 25 26 19

Sur Rendez-vous

بالموعد

Casablanca, le

17/12/2021

الدار البيضاء في

Mme BEARA DE H Fouad

36 → Lasix 40mg Z pfz Cuvette (AN)
 $9 \times 34,60 = 311,40$

→ Aprovasc 300/5mg Z alcool (AP)
 $5 \times 185,60 = 928,00$

SV Z (PH)

→ Addo Aspirine 100mg à mastic (AP)
 $1 \times 27,70 = 27,70$

SV Z (PH)

→ Dofos 20mg Z pfz Cebour (AP)
 $2 \times 185,70 = 371,40$

QSL six mois

SV 1x 18,40

DEPFILRED 20mg

SV 1x 18,40

2x pfz Cuvette (AP)

SV 1x 18,40

Q4 boute

Dr. EL KIFANI Ahmed
CARDIOLOGUE
82, Rue Soumaya - Casablanca
Tel.: 05 22 98 72 37
ICE: 001748483000083
INPE: 091056705

5840
1

MOURMAG Elles à Parp (AM) 1x 85,50 =

R gel (7) 02 boute 85,50



- ISOXAN Roche Clevatry (AM) 1x 135,00 = 135,00

- 24 h Oktale

Dr. EL KIFANI Ahmed
CARDIOTOGUE

82, Rue Boumaya - Casablanca
Tel.: 05 22 95 77 37
ICE : 00748483000083
INPE : 091056705

191740

PHARMACIE DE L'HOPITAL sarl A.U
Angle Bd Zekkouni Et Rue D'agadir
Casablanca

ID: BERRABEH
BERRABEH, ZOUBIDA
FEMME 01/01/1949 (72 ANS) CAUCASIEN
TAILLE: --- cm POIDS: --- kg TA: ---/---
TRAITEMENT:
OPÉRATEUR:
NOTES: PA = 135 mmHg
SO = 70

17/12/2021 16:35
FC: 88
PR: 168
QRSd: 80
QT/QTC: 346/395
QTcB: 419
QTcF: 393
R v5-6 /S v1 0.64/0.5
Sok-Lyon: 1.14
AXES: 49/5/41

bpm
ms
ms
ms
ms
ms
mV
mV
°

~~NPA~~ confirmé

Berrewe Smaïl
ECCe Ndiadé

Dr. EL KIFANI Ahmed
Cardioline ECG
82, Rue Soumaya - Casablanca
Tel: 00223 377237
ICE: 0017483000083
INPE: 091056705

